

Projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique

Bilan annuel de la concertation continue pour
la période de juillet 2023 à juin 2024

Janvier 2025



Par les maîtres d'ouvrage :



Le réseau
de transport
d'électricité

SOMMAIRE

PARTIE 1 PRÉAMBULE	2
1. Rappel des grandes lignes du projet	2
2. Rappel des engagements post-débat public et des recommandations des garants	3
3. Rappel des actions phares engagées sur la période mai 2021 – juin 2023 et sur les orientations pour la période juillet 2023 – juin 2024	4
PARTIE 2 LE DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE CONCERTATION POUR LA PÉRIODE JUILLET 2023 – JUIN 2024	5
1. En amont de la nomination de la commission d'enquête : des dispositifs pour favoriser l'appropriation du projet et de ses caractéristiques.....	5
<i>Des rencontres au cœur du territoire dunkerquois</i>	<i>5</i>
<i>Des échanges et interactions à distance au travers de la plateforme numérique</i>	<i>11</i>
<i>Des dispositifs d'information et de communication pérennisés</i>	<i>13</i>
<i>Poursuite des échanges avec les entreprises du territoire et le monde économique</i>	<i>15</i>
<i>Maintien de la relation avec les publics scolaires.....</i>	<i>16</i>
<i>Poursuite du dialogue avec les pêcheurs professionnels.....</i>	<i>16</i>
<i>Tourisme et patrimoine : une intensification des échanges.....</i>	<i>17</i>
2. Suite à la nomination de la commission d'enquête : des dispositifs favorisant le porter-à-connaissance.....	17
<i>Des dispositifs pour présenter le projet.....</i>	<i>17</i>
<i>Un dispositif pour présenter l'étude d'impact : la synthèse illustrée</i>	<i>19</i>
<i>Des dispositifs pour présenter l'enquête publique</i>	<i>20</i>
3. L'articulation des dispositifs de concertation du public avec l'Instance de concertation et de suivi (ICS) et ses GT, pilotés par l'État.....	21
PARTIE 3 LES PERSPECTIVES POUR DEMAIN	23

PARTIE 1 PRÉAMBULE

Conformément à l'engagement pris par les maîtres d'ouvrage du projet éolien en mer de Dunkerque à l'issue du débat public, ce bilan vise à présenter les actions menées par EMD et RTE en matière de concertation et les enseignements qu'ils tirent des différents dispositifs mis en œuvre. Il couvre la période allant du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

1. Rappel des grandes lignes du projet

En juin 2019, la société Eoliennes en Mer de Dunkerque (EMD) a remporté l'appel d'offres de l'État relatif à la construction et l'exploitation d'un parc éolien en mer situé au large de Dunkerque. RTE (Réseau de Transport d'Electricité), entreprise de service public, s'est notamment vu confier par l'Etat la maîtrise d'ouvrage des raccordements électriques des énergies marines renouvelables en France. RTE est donc en charge du raccordement du parc éolien en mer de Dunkerque, dans le but d'acheminer l'électricité produite en mer vers le réseau de transport d'électricité existant.

Le projet prévoit l'installation de 46 éoliennes au maximum installées sur des fondations de type monopieu, localisées à plus de 10 km au large de Dunkerque, et plus de 11,4 km au large des communes balnéaires de l'est du Dunkerquois, sur une surface globale n'excédant pas 50 km² (soit une réduction d'environ 1/3 de la zone proposée par l'Etat lors de l'appel d'offres). Pour une capacité maximale de 600 MW, le parc produirait l'équivalent de la consommation électrique annuelle de près d'1 million de personnes, soit plus d'un tiers de la population du département du Nord.

Le projet comprend également pour la partie raccordement : un poste électrique en mer relié à un nouveau poste électrique à terre par environ 24 km de liaison électrique sous-marine et souterraine à 225 000 volts. Le poste électrique terrestre sera situé à l'ouest du Dunkerquois, dans le périmètre du Grand Port Maritime de Dunkerque, et sera lui-même raccordé au réseau électrique existant situé à proximité.

LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



Près d'**1 million d'habitants** alimentés en électricité



46 éoliennes au maximum



1 poste électrique en mer



1 poste électrique à terre



Environ **24 km** de liaison électrique pour raccorder au réseau terrestre



Tarif de revente de l'électricité de **44 €/MWh***
Compétitif avec les ressources traditionnelles de production d'électricité



850 emplois directs et plus de **2 500** emplois indirects et induits mobilisés en phase de construction du parc éolien

*Montant en € 2019

2. Rappel des engagements post-débat public et des recommandations des garants

A l'issue du débat public, qui s'est déroulé du 14 septembre au 20 décembre 2020 sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), les maîtres d'ouvrage EMD et RTE ont annoncé en mai 2021 leur décision de poursuivre le développement du projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et de son raccordement électrique.

Cette décision s'est structurée autour de quatre engagements forts :

- **la mise en œuvre d'une démarche continue d'information du public et des acteurs du territoire pendant toute la durée de vie du projet**, autour de cinq thématiques : environnement et biodiversité, retombées territoriales et économie, navigation et sécurité maritimes, pêche professionnelle et cultures marines, cadre de vie et tourisme. Cette nouvelle phase de concertation continue est placée sous l'égide de deux garants nommés par la CNDP.
- **la mise en place d'une concertation ciblée sur la thématique de l'environnement et le renforcement des mesures en faveur de la biodiversité**. Cet engagement se traduit notamment au travers d'une mise en partage du projet d'étude d'impact et d'échanges avec les parties prenantes de l'environnement afin d'enrichir celui-ci, et de l'installation sur le littoral d'un radar de détection de l'avifaune.
- **la vigilance portée à l'intégration paysagère du projet**, qui s'est d'ores et déjà traduite par la décision de reculer les premières éoliennes de 9 km à 11,4 km des communes littorales de l'est du Dunkerquois par rapport à la zone d'implantation proposée par l'Etat dans le cadre de son appel d'offres. Le poste en mer sera quant à lui situé le plus à l'Ouest de la zone prévue dans le cahier des charges, à 11,5 km des communes balnéaires.
- **le positionnement du projet au cœur des développements économique, industriel, maritime et touristique du Dunkerquois**, afin de favoriser ses retombées socio-économiques, mais également sa cohabitation avec les activités existantes (la pêche par exemple).

Dans le cadre de cette décision de poursuite du projet, les maîtres d'ouvrage se sont également engagés à publier un bilan annuel retraçant l'ensemble des dispositifs et des actions de concertation et d'information mis en place au cours de l'année écoulée, les principaux sujets abordés ainsi que les enseignements qu'ils en tirent. Un premier bilan a ainsi été publié en fin d'année 2022, retraçant les actions menées du 10 mai 2021 au 30 juin 2022 ([PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE DUNKERQUE : 1er bilan annuel de la concertation des maîtres d'ouvrage](#)). En parallèle, les garants de la concertation nommés en juin 2021 par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), Mme Claude Brévan et M. Jacques Roudier, ont également rédigé un premier bilan intermédiaire de la concertation continue couvrant la même période et formulé des préconisations portant sur la concertation jusqu'à l'enquête publique d'une part et sur les échanges avec les parties prenantes d'autre part ([PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE DUNKERQUE : 1er rapport intermédiaire des garant.e.s de la concertation](#)). Ces recommandations ont ainsi contribué à guider les dispositifs mis en œuvre sur la période 2022/2023, retracés dans un deuxième bilan publié en fin d'année 2023 par les maîtres d'ouvrage ([PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE DUNKERQUE : Second bilan annuel de la concertation des maîtres d'ouvrage](#)). Par ailleurs, les garants de la concertation ont également publié en novembre 2023 un bilan global de la concertation continue couvrant les 28 mois précités ([PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE DUNKERQUE : Bilan de la concertation continue des garant.e.s de la CNDP](#)). Ce dernier rend compte de la concertation et des arguments échangés pendant la totalité de la période de concertation après le débat public et jusqu'en octobre 2023, qui marquait la fin de leur mission. Les garants de la concertation ont souligné l'abondance et la consistance des informations apportées par EMD et RTE

ayant permis de donner lieu à des échanges intenses, mais aussi l'attention particulière portée aux aspects environnementaux du projet. Le bilan indique également les préconisations des garants pour la poursuite du dialogue avec le public dans le cas où les autorisations administratives pour construire et exploiter le projet étaient délivrées.

3. Rappel des actions phares engagées sur la période mai 2021 – juin 2023 et sur les orientations pour la période juillet 2023 – juin 2024

La première année de concertation post-débat public a notamment été marquée par l'élaboration de l'étude d'impact du projet, nécessaire pour constituer les dossiers de demande d'autorisations requises pour la construction et l'exploitation du parc éolien en mer et son raccordement électrique. Durant la période de mai 2021 à juin 2022 et conformément à leurs engagements pris à l'issue du débat public, les maîtres d'ouvrage se sont donc principalement attachés à travailler et enrichir le projet d'étude d'impact avec les parties prenantes locales au travers notamment d'ateliers de concertation dédiés à l'environnement et la mise en place par EMD d'un Observatoire environnement, permettant au projet de contribuer à l'enrichissement et à la consolidation de la connaissance locale dans la durée à travers l'agrégation et le partage de données issues des différents suivis mis en place. La deuxième année de concertation post-débat public s'est structurée autour de l'enrichissement du projet avec les parties-prenantes concernées et le partage des évolutions avec le territoire et tous les publics. Les maîtres d'ouvrage ont ainsi poursuivi la concertation ciblée sur l'environnement au travers notamment d'une réunion de restitution pour partager les apports de la concertation sur le volet environnemental ou encore la poursuite de l'Observatoire environnement. EMD et RTE ont également mené de nombreuses rencontres à destination du grand public pour permettre à tout un chacun de pouvoir s'informer et échanger sur l'ensemble des aspects du projet.

La période de juillet 2023 à juin 2024, que couvre ce bilan, a quant à elle été marquée par l'instruction administrative des dossiers de demande d'autorisations et notamment la préparation de l'enquête publique qui s'est tenue du 8 avril au 1 juin 2024. Par conséquent, pendant cette période, la concertation s'est scindée en deux temps :

- Suite au dépôt des dossiers de demande d'autorisations pour construire et exploiter le projet (mai 2023) et ce, jusqu'à la nomination de la commission d'enquête, les maîtres d'ouvrage ont poursuivi les actions de concertation pour favoriser l'appropriation des informations et des éléments constitutifs du projet, dans la perspective de l'enquête publique. En parallèle, les maîtres d'ouvrage se sont également attachés à répondre aux différents avis exprimés par les entités consultées lors de l'instruction des demandes d'autorisations. Ces mémoires en réponse étaient consultables lors de l'enquête publique.
- Suite à la nomination de la commission d'enquête (le 29 janvier 2024) et conformément aux pratiques en vigueur et en accord avec les membres de la commission d'enquête, les maîtres d'ouvrage se sont conformés à une certaine réserve en matière d'information et de concertation. EMD et RTE ont ainsi privilégié des dispositifs favorisant le porter-à-connaissance au plus grand nombre d'habitants et d'acteurs du territoire du déroulé de l'enquête publique et des caractéristiques du projet qui y sera soumis.

En parallèle, les maîtres d'ouvrage ont également poursuivi le travail engagé avec certains acteurs locaux dans une perspective de plus long terme d'ancrage territorial du projet, sur des thématiques comme la pêche et l'emploi.

Le présent bilan reprend ce séquençage.

PARTIE 2

LE DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE CONCERTATION POUR LA PÉRIODE JUILLET 2023 – JUIN 2024

Après deux années de concertation post-débat public marquées par l'enrichissement du projet avec les parties-prenantes locales, le partage de ces évolutions avec le grand public et la mise en place de dispositifs d'appropriation du projet, la troisième année de concertation et d'information s'est structurée principalement autour de l'enquête publique unique du projet. La tenue de cette procédure réglementaire du 8 avril 2024 au 1^{er} juin 2024 a induit une dynamique de concertation plus modérée que les années précédentes. En effet, EMD et RTE ont limité leurs actions sur le terrain à partir de janvier 2024 et ce, jusqu'à la fin de l'enquête publique (publication des conclusions de la commission d'enquête). A partir du 31 janvier 2024, suite à la nomination de la commission d'enquête, les maîtres d'ouvrage se sont orientés vers une communication favorisant le porter-à-connaissance de l'enquête publique et des composantes du projet qui y était soumis.

Cette troisième année aura aussi été marquée par des actions à destination des parties prenantes constituées notamment sur les thématiques liées à l'emploi, la pêche ou le tourisme et le patrimoine.

1. En amont de la nomination de la commission d'enquête : des dispositifs pour favoriser l'appropriation du projet et de ses caractéristiques

Des rencontres au cœur du territoire dunkerquois

Le village du futur : une rencontre au plus près des habitants

Temps fort de l'été dunkerquois pour la troisième année consécutive, la nouvelle édition du Village du Futur s'est tenue du 12 août au 3 septembre 2023.

Organisé par la Halle aux Sucres de Dunkerque dans trois communes du littoral dunkerquois, l'évènement permet de découvrir les réponses locales apportées aux défis mondiaux dans les domaines du climat, des mobilités, de l'énergie, des technologies ou encore des ressources.

Le village s'est organisé en 6 espaces que sont la place du climat, le QG de la ville durable, l'eau, les déchets, la mobilité et l'énergie. Les visiteurs ont pu aborder ces enjeux au travers d'activités, expositions, échanges avec les porteurs de projet, jeux, spectacles et animations ludo-pédagogiques, dans les trois communes du littoral dunkerquois :

- du 12 au 16 août à **Gravelines** devant le phare de Petit-Fort-Philippe ;
- du 21 au 23 août à **Bray-Dunes**, à proximité de l'office de tourisme ;
- du 26 août au 3 septembre à **Malo-les-Bains** place du Centenaire.

Partenaires de l'évènement, EMD et RTE ont participé à ce temps fort de l'été en tant que porteurs du projet éolien en mer de Dunkerque. Installés au cœur du quartier « Energie », ils ont pris part au Village dans le cadre de la démarche de concertation continue mise en œuvre depuis juin 2021 dans le but de :

- **poursuivre l'information et la concertation** sur le projet auprès du grand public et recueillir ses avis et réactions ;
- proposer aux habitants un **dispositif de projection sur la thématique paysagère** pour répondre aux attentes émises dans le cadre de la concertation continue ;
- **partager les résultats des études environnementales** ainsi que la démarche de concertation menée avec les parties prenantes environnementales du territoire ;
- **évoquer plus largement** l'éolien en mer, les énergies renouvelables et leur place dans la transition énergétique.



Chiffres clés

17 jours de présence entre le 12 août et le 3 septembre 2023

Plus de 50 000 visiteurs sur le Village du Futur#3 au cumul des 3 étapes

Plus de 1 500 personnes rencontrées sur le stand du projet

Le dispositif d'information

Pour leur troisième participation au Village du Futur, les équipes d'EMD et de RTE ont souhaité pérenniser une majorité des dispositifs d'information mis en place au cours des deux premières

éditions. Ces outils ayant démontré leur pertinence quant à leur capacité à permettre aux visiteurs de s'informer ou de poser des questions sur le projet ont donc été mis à jour. De nouveaux dispositifs ont toutefois vu le jour pour permettre à chacun de découvrir le projet de façon la plus complète possible.

Les dispositifs existants ou adaptés

- **une exposition à l'intérieur du stand composée de trois panneaux** grand format apportant des informations sur:
 - **les données clés** et la localisation du projet ;
 - **les objectifs nationaux** de transition énergétique et de projets éoliens en mer ;
 - **l'insertion paysagère du projet** au travers de photomontages.. En complément de ce nouveau panneau, des carnets de photomontages étaient à disposition des visiteurs pour leur permettre de visualiser l'intégralité des 44 photomontages réalisés sur le territoire dunkerquois et au-delà, en France et en Belgique.
- **une structure tubulaire** présentant les ouvrages du projet, ainsi qu'une partie relative à l'espace de contribution sur la plateforme participative commune à EMD et RTE ;
- **un casque de réalité virtuelle** permettant aux participants de visualiser le futur projet dans son environnement à partir des photomontages réalisés depuis différents points de vue du littoral dunkerquois. Dans une tente dédiée aux "balades virtuelles", d'autres casques de réalité virtuelle étaient disponibles pour les visiteurs. Ces balades, réalisées par EDF, EDF Renouvelables et RTE, offraient au public un choix de 8 expériences virtuelles dans le domaine de l'énergie, comprenant notamment la visite de la centrale nucléaire de Gravelines et du parc éolien en mer de Saint Nazaire, la découverte schématique d'un raccordement électrique en mer...
- **des fiches environnements** réalisées en 2022 et mises à jour en 2023, permettant de présenter auprès de publics non-spécialistes les premiers résultats des études environnementales menées sur le territoire :
 - Fiche n°1 : les conditions météo-océaniques ;
 - Fiche n°2 : les espèces des fonds marins ;
 - Fiche n°3 : Les ressources halieutiques ;
 - Fiche n°4 : Les mammifères marins ;
 - Fiche n°5 : La faune volante – l'avifaune ;
 - Fiche n°5 bis : La faune volante – les chiroptères ;
 - Fiche n°6 : Le paysage maritime ;
 - Fiche n°7 : L'environnement terrestre.
- **un puzzle** à destination des plus petits, illustrant le fonctionnement et les principales caractéristiques d'un parc éolien en mer et de son raccordement.

Les nouveaux dispositifs

Sur l'étape de Malo-les-Bains, une brochure de 8 pages « Découvrez le projet éolien en mer de Dunkerque » a été proposée aux visiteurs.

Cette brochure, présentait les données clés du projet et de son fonctionnement ainsi que les 9 grandes interrogations posées régulièrement par le public sur le parc éolien en mer de Dunkerque et son raccordement électrique à travers trois grandes thématiques :

PARLONS PROJET

- Pourquoi le projet ?
- Comment la zone d'implantation a-t-elle été définie ?
- Le projet sera-t-il visible ?
- Entendra-t-on le parc en exploitation depuis la côte ?

PARLONS ENVIRONNEMENT

- Comment est évalué l'impact environnemental du projet ?
- Quelles études sont menées sur l'avifaune au sein de la zone du projet ?

PARLONS TERRITOIRE

- La pratique de la pêche sera-t-elle maintenue ?
- Comment les acteurs locaux sont-ils impliqués dans le projet ?
- Quels sont les apports du projet pour le territoire dunkerquois ?

DÉCOUVREZ LE PROJET ÉOLIEN EN MER DE DUNKERQUE

LES DONNÉES CLÉS DU PROJET

- Puissance maximale de 600 MW
- Près d'1 million d'habitants alimentés en électricité
- 1,45 milliard d'euros d'investissement au total
- 46 botennes au maximum
- + de 11,4 km des communes balnéaires
- 1 base de maintenance à Dunkerque
- 1 poste électrique en mer
- 1 poste électrique à terre
- Environ 24 km de double liaison électrique sous-marine et souterraine

LE FONCTIONNEMENT DU PARC ÉOLIEN EN MER ET DE SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

1 Poste électrique en mer
2 Ombres électriques sous-marines et souterraines à 225 kV
3 Câbles sous-marins
4 Pont d'alimentation
5 Câbles souterrains
6 Poste électrique terrestre
7 Raccordement du poste à terre au réseau existant en mer
8 Réseau électrique existant

LE CALENDRIER DU PROJET

PARLONS PROJET

Pourquoi le projet ?
Véritable levier pour répondre au défi climatique, le projet éolien en mer de Dunkerque participe à l'objectif fixé par la loi énergie et climat visant à atteindre 40 % de production d'électricité issue des sources renouvelables d'ici 2030.

Comment la zone d'implantation a-t-elle été définie ?
La zone à 400 botennes par RTE est prise en compte les éléments suivants :

- la trajectoire maritime avec le dragage,
- la distance de sécurité de 5 milles nautiques (soit environ 9,3 km) par rapport au dispositif de séparation du trafic (OST) maritime en mer du Nord,
- la distance de sécurité de 2 milles nautiques (soit environ 3,7 km) entre la route de navigation des blancs de l'André et la zone du parc éolien en mer,
- la route d'accès au port de Dunkerque,
- la zone de protection du radar sémaphorique de Dunkerque,
- la distance supérieure à 3 km de la côte.

PARLONS ENVIRONNEMENT

Le projet sera-t-il visible ?
Les botennes et le poste électrique seront implantés en mer à plus de 10 km des côtes au large de Dunkerque et à plus de 11,4 km des communes balnéaires.

Comment est évalué l'impact environnemental du projet ?
Pour obtenir les autorisations administratives nécessaires à la construction et à l'exploitation du projet, les porteurs du projet ont réalisé une étude d'impact environnemental, qui fera partie du dossier d'enquête publique à venir.

Quelles études sont menées sur l'avifaune au sein de la zone du projet ?
L'avifaune et plus particulièrement la migration des oiseaux est un enjeu majeur sur le site du parc éolien.

Entendra-t-on le parc en exploitation depuis la côte ?
Le bruit de fonctionnement des éoliennes ou du poste électrique en mer ne sera pas perceptible du fait de la distance entre le parc et la côte, et du bruit ambiant (mer, vent...).

PARLONS TERRITOIRE

La pratique de la pêche sera-t-elle maintenue ?
Il appartient à la Préfecture maritime d'autoriser ou non les activités de pêche professionnelle à l'intérieur du parc.

Comment les acteurs locaux sont-ils impliqués dans le projet ?
Un dialogue ouvert et permanent est et sera mis en place sur l'ensemble des étapes du projet de son développement à son exploitation. Il prend en compte l'ensemble des enjeux du territoire : usages de la mer, environnement, tourisme, Histoire et devoir de mémoire.

Quels sont les apports du projet pour le territoire dunkerquois ?
Le parc éolien en mer contribuera au développement du territoire dunkerquois en générant des retombées liées :

- à la création d'activités et d'emplois (800 emplois directs en phase construction et 50 emplois directs, locaux et permanents pendant toute la durée d'exploitation du parc),
- à la mise en place de formations et de dispositifs d'insertion (près de 300 000 heures de travail confiées à des personnes éloignées de l'emploi ou en apprentissage),
- à la facilité spécifique des pupes éoliennes en mer français renvoyée aux communes littorales, aux pêcheurs à l'Office Français de la Bouchère et à la SNGM.

Le dispositif de contribution

Le dispositif de contribution mis en place par EMD et RTE a été en majorité repris des deux précédentes années pour l'édition 2023. Une grande partie de ce dernier était à destination **des enfants** avec :

- un **carnet de jeux** sur le projet axé sur la thématique environnement, en lien avec le projet et le territoire ;
- la possibilité de **dessiner une éolienne en mer** puis de l'accrocher dans la tente, comme dans l'édition précédente ;
- la **mise à disposition de tampons** (bateau, éoliennes, animaux marins...) pour créer son propre projet éolien en mer sur une fiche A4.

Un **formulaire de contribution** était également à disposition des participants pour leur permettre de poser une question et/ou d'émettre un avis sur le projet. Une urne « boîte à idées » permettait de recueillir les formulaires complétés.



Chiffres clés

≈ **30 formulaires** renseignés

≈ **150 carnets de jeux** complétés

≈ **107 dessins** d'éoliennes en mer

Plus de 400 créations avec les tampons « Crée ton projet éolien en mer »

Plus de 260 puzzles créés.

Les publics rencontrés

Comme pour les précédentes éditions, cet événement local a permis aux maîtres d'ouvrage de rencontrer et d'échanger majoritairement avec des familles (enfants, parents et grands-parents) mais également avec des personnes plus âgées (retraités). Ces derniers étaient principalement des locaux (riverains et quelques résidents secondaires) mais aussi des touristes et des frontaliers (Belgique).

Les thématiques abordées

Si les sujets abordés au cours de cette troisième édition restent constants par rapport aux deux éditions précédentes (localisation du projet, intégration paysagère du parc, transition énergétique, calendrier, enjeux environnementaux, etc.), les maîtres d'ouvrage ont pu observer une connaissance plus fine du projet par les participants, permettant d'aller plus loin dans les échanges.

Par ailleurs et selon le territoire où était situé le village itinérant, certaines thématiques abordées par les participants étaient prédominantes :

- la **transition énergétique – mix électrique**, le choix de la zone d'implantation et le planning pour l'étape de **Gravelines** ;
- le choix de la **zone d'implantation**, l'intégration paysagère et le planning pour l'étape de **Bray-Dunes** ;

- la **transition énergétique, le choix de la zone d'implantation, et l'intégration paysagère** pour l'étape de **Malo-les-Bains**.

La Fabuleuse Factory à Dunkerque du 20 au 23 septembre 2023

Organisée par Euraénergie et la Communauté Urbaine de Dunkerque, la deuxième édition de la Fabuleuse Factory s'est tenue place Jean-Bart à Dunkerque. L'objectif de cet événement est d'expliquer la transformation industrielle dans la région dunkerquoise et attirer les jeunes et chercheurs d'emplois dans les industries de demain.

Pour la deuxième année consécutive, RTE était partenaire de l'événement, une invitation au grand public à découvrir, de manière ludique et pédagogique, l'industrie et les emplois de demain sur le Dunkerquois.

Au travers de mini-conférences, de discussions interactives et d'animations variées, les visiteurs ont pu découvrir les mutations en cours dans l'industrie dunkerquoise, ainsi que les nouveaux projets, emplois et formations qui y sont associés.

L'objectif de la participation de RTE à cet événement était d'expliquer comment RTE accompagne la transition énergétique dans le Dunkerquois (raccordement de nouvelles industries autour de la mobilité électrique et de l'hydrogène vert, accompagnement à la décarbonation des processus industriels existants par le renforcement et le développement du réseau de transport d'électricité, raccordement de nouveaux moyens de production d'électricité...).

Pendant quatre jours, plus de 4 000 riverains, élèves et demandeurs d'emploi sont venus à la rencontre de RTE pour découvrir nos métiers ainsi que nos projets sur le territoire dunkerquois, notamment le projet de raccordement électrique du parc éolien en mer au large de Dunkerque.

Le stand RTE proposait entre autres aux visiteurs :

- Une présentation des activités et des métiers de RTE (en photos et vidéos),
- Une carte des projets dans le Dunkerquois,
- La tenue d'un technicien RTE travaillant pour des travaux sous tension électrique,
- Un quiz sur les équipements RTE,
- Une animation ludique avec « Les Savants Fous » pour expliquer les principes de l'électricité.



Le forum des fabuleux métiers : sensibiliser le territoire aux futures opportunités générées par le projet

Organisé par la Communauté Urbaine de Dunkerque et Dunkerque l'Énergie Créative dans le cadre de la Semaine de l'Industrie, le « Forum des Fabuleux Métiers » s'est tenu le 30 novembre 2023.

Présente aux côtés de plus de 50 entreprises du territoire, l'équipe d'EMD a présenté aux visiteurs le parc éolien en mer de Dunkerque et le métier de technicien de maintenance éolien en mer, métier essentiel pour garantir le fonctionnement optimal des éoliennes en phase d'exploitation. Etudiants, demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion professionnelle ont ainsi pu découvrir le métier et se mettre dans la peau d'un technicien de maintenance grâce à différents outils interactifs comme un casque de réalité virtuelle ou des équipements de travail spécifiques.



Des échanges et interactions à distance au travers de la plateforme numérique

Afin de poursuivre la dynamique de dialogue continu avec le territoire, initiée en juin 2022 avec l'ouverture d'une **plateforme participative numérique** commune à EMD et RTE et dédiée au projet, les maîtres d'ouvrage ont maintenu ouvert l'espace de dialogue avec le grand public jusqu'à la fin du mois de février 2024. EMD et RTE ont également poursuivi le partage d'information en publiant de nouveaux articles dédiés à l'actualité du projet au fil des mois.



Espace d'expression

La plateforme participative permet aux maîtres d'ouvrage de répondre aux questionnements récurrents du public sur le projet de manière continue. A la fin du mois de juin 2023, l'espace contributif comptabilisait 63 questions et 58 avis.

Entre le 1^{er} juillet 2023 et le 29 février 2024, **14 questions** et **17 avis** ont été recensés.

Consultez les questions, avis, observations et idées déposés sur cet espace tout au long de la concertation continue

Pendant la concertation continue, un espace contributif a été mis à votre disposition. Il a permis de recueillir de nombreuses questions et contributions qui ont enrichi les phases d'élaboration du projet. Désormais, une nouvelle phase s'ouvre avec l'organisation prochaine d'une enquête publique pour recueillir vos contributions.

 Posez vos questions aux porteurs du projet ! 30 Juin 2022 - 29 Nov 2024 Terminé Consulter	 Partagez vos avis et vos observations ! 30 Juin 2022 - 29 Nov 2024 Terminé Consulter	 Soumettez vos idées pour la concertation ! 30 Juin 2022 - 29 Nov 2024 Terminé Consulter
--	---	--

Les interrogations et les avis ont porté principalement sur :

- **la thématique environnementale** avec des questionnements liés à l'étude d'impact, l'avis du CNPN, le radar en mer ou encore les demandes de dérogation d'espèces protégées ;
- **la thématique paysagère et visuelle**, avec des questions portant principalement sur les photomontages et l'impact visuel ;
- **la localisation du projet ;**
- **l'acceptabilité du projet ;**
- **le calendrier du projet et les liens avec le territoire belge ;**
- **la thématique de l'emploi et de la formation.**

En lien avec la parution de l'annonce réglementaire informant des dates de l'enquête publique, une nouvelle section a été créée pour informer les utilisateurs du déroulé et des dispositifs d'information et de participation à l'enquête publique du projet.

Tout savoir sur l'enquête publique qui se tient du 8 avril au 1er juin 2024

Découvrez les dispositifs d'information et de participation pour l'enquête publique et toutes les permanences des commissaires enquêteurs sur le territoire

[En savoir plus](#)



En parallèle, l'espace contributif a été clôturé le 29 février 2024 pour permettre au public de s'exprimer, dans le cadre de l'enquête publique, sur les registres numériques et en mairie.

Espace d'information

La docothèque mise en place à l'ouverture de la plateforme a été pérennisée par les maîtres d'ouvrage afin de poursuivre la dynamique d'acculturation autour du projet. La thématique environnementale a de nouveau bénéficié d'une mise en valeur sur la plateforme, permettant aux lecteurs d'avoir un accès simplifié aux dix articles dédiés à l'environnement partagés en 2022. L'espace dédié aux rencontres menées dans le cadre de la concertation post-débat public a également continué d'être alimenté par les maîtres d'ouvrage.



Chiffres clés

77 questions posées depuis l'ouverture de la plateforme dont 14 entre le 1^{er} juillet 2023 et le 29 février 2024

75 contributions déposées depuis l'ouverture de la plateforme dont 17 entre le 1^{er} juillet 2023 et le 29 février 2024

11 articles au total pour approfondir la thématique environnement

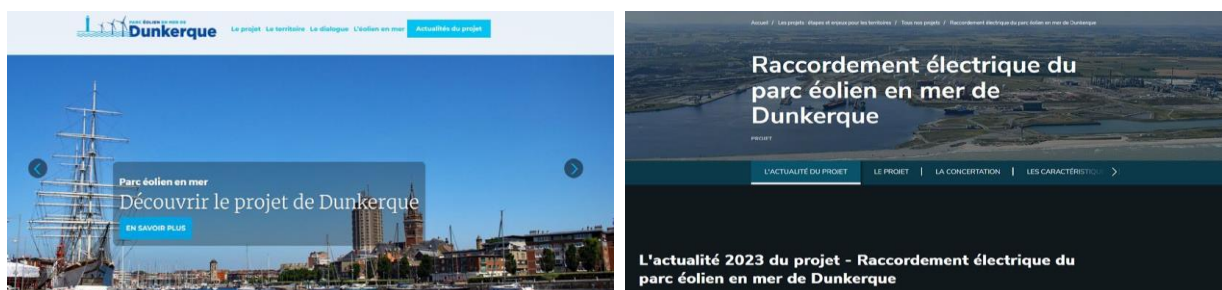
34 articles pour découvrir les rencontres et documents de la concertation

Des dispositifs d'information et de communication pérennisés

Les outils mis en place au cours des deux précédentes années de concertation continue ont continué d'être actualisés sur cette période, permettant au grand public de continuer à s'informer sur le projet.

Les sites internet EMD et RTE

Comme indiqué dans les précédents bilans publiés en 2022 et 2023, les maîtres d'ouvrage ont respectivement mis à disposition des internautes dès le début du projet des sites internet permettant de présenter le projet de parc éolien pour EMD et son raccordement électrique pour RTE. Accessibles à toute personne souhaitant obtenir des informations sur le projet, ces sites présentent le contexte territorial dans lequel ce projet s'inscrit, ainsi que ses principales actualités. Le site internet du parc éolien en mer a également été traduit en anglais et en flamand.



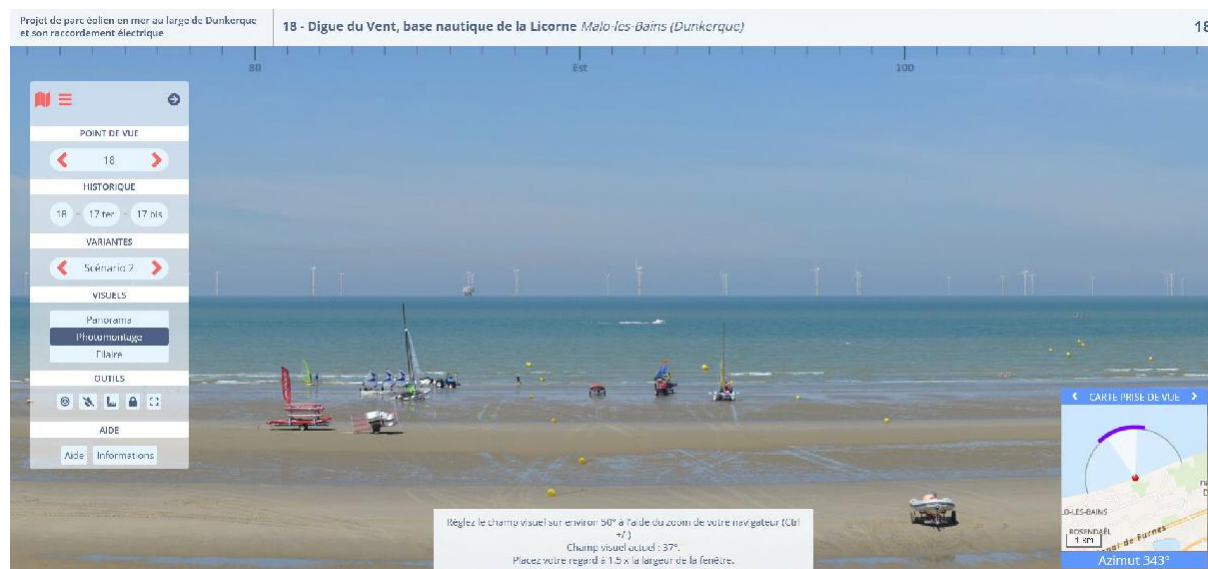
Les sites internet respectifs des maîtres d'ouvrage sont disponibles aux liens suivants :

- le parc éolien en mer : <https://parc-eolien-en-mer-de-dunkerque.fr/>
- le raccordement électrique : <https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/raccordement-parc-eolien-mer-dunkerque>

Le site internet des photomontages

Pour que le public puisse visualiser et se représenter **le futur projet éolien dans son environnement**, des **photomontages ont été réalisés depuis une quarantaine de points de vue** sur le territoire dunkerquois et au-delà, en France et en Belgique, par le bureau d'études spécialisé Geophom. Ce dispositif est une des réponses à l'attente de projection du grand public sur la thématique paysagère. Pour aller plus loin et répondre à une nouvelle demande issue des ateliers de concertation, deux nouveaux photomontages ont été réalisés depuis des points de vue en hauteur (Kursaal de Dunkerque et toit de l'hôpital de Zuydcoote) et mis en ligne.

Les photomontages sont accessibles à partir de la plateforme participative, et des sites internet des maîtres d'ouvrage ainsi qu'à l'adresse suivante : <http://parc-eolien-en-mer-dunkerque.geophom.info/>



Comme pour les casques de réalité virtuelle, chaque point de vue propose deux scénarios : le premier présente le nombre maximum d'éoliennes, soit 46 unités de 260 mètres de haut en bout de pale, et le second la taille maximum des éoliennes qui seront installées, soit 35 unités de 300 mètres de haut en bout de pale.

[La newsletter du projet](#)

Après trois éditions envoyées à plus de 500 destinataires depuis le début de la concertation post-débat public, les maîtres d'ouvrage ont proposé trois nouveaux numéros au cours de cette troisième année d'information et d'échanges, permettant d'informer largement le territoire de l'avancée du projet et de son actualité.

La quatrième newsletter, envoyée en août 2023, proposait aux lecteurs de revenir sur les principaux événements du printemps : la soirée du projet du 16 juin 2023 à Leffrinckoucke, la permanence d'information en mairie de Bray-Dunes, l'émission spéciale consacrée au projet sur Delta FM, la restitution des cycles d'ateliers dédiés à l'environnement et la 4^{ème} réunion de l'Observatoire environnement.

Un cinquième numéro de la newsletter a ensuite été envoyé en décembre 2023 par les maîtres d'ouvrage pour faire un point d'avancement sur le projet sur le plan administratif mais également pour présenter le deuxième bilan de la concertation continue et le rapport final de la concertation continue post débat public des garants de la CNDP, tous deux publiés au dernier trimestre 2023. Un encadré renvoyait également vers un article de la plateforme participative intitulé « Instance de concertation et de suivi (ICS) - 3ème plénière », détaillant le contenu de la réunion et les différentes présentations. La newsletter proposait également aux lecteurs de découvrir les nouveaux supports de présentation du projet que sont le motion design, la brochure « l'essentielle du projet ». Un focus sur les nouveaux points de vue ajoutés sur le site internet de photomontages en ligne clôturait cette newsletter, permettant aux lecteurs de découvrir ces derniers.

Le sixième numéro est détaillé dans la sous-partie n°2 : « Suite à la nomination de la commission d'enquête : des dispositifs favorisant le porter-à-connaissance ».

Poursuite des échanges avec les entreprises du territoire et le monde économique

Visite du parc éolien en mer de Fécamp avec des entreprises loco-régionales

Organisée par Eoliennes en mer de Dunkerque (EMD), en collaboration avec CCI Business EnR, une journée de visite du parc éolien en mer de Fécamp et de sa base de maintenance s'est tenue le 10 octobre 2023 avec une vingtaine d'entreprises industrielles du Dunkerquois et des Hauts-de-France. Si certaines entreprises présentes à la visite sont déjà intégrées à la filière des énergies marines d'origine renouvelable, d'autres ont indiqué leur souhait de se diversifier dans ce secteur. Les échanges ont permis de poursuivre la dynamique de sensibilisation et d'information des entreprises initiée par EMD au travers des webinaires « entreprises » organisés régulièrement depuis juillet 2021.



Visite de la base de maintenance éolien offshore de John Cockerill à Ostende

A l'occasion des Belgian Offshore Days des 27 et 28 mars 2024, EMD a, en collaboration avec la Communauté Urbaine de Dunkerque et la CCI Littoral Hauts-de-France, organisé une visite de la base de maintenance éolien offshore de John Cockerill implantée sur le port d'Ostende le 27 mars. Une quinzaine d'entreprises de Dunkerque et des Hauts-de-France a pu découvrir les activités du groupe et échanger sur les futurs projets offshore en mer du Nord et sur la façade atlantique.



Maintien de la relation avec les publics scolaires

Participation à la première soirée de l'emploi organisée par l'Université du Littoral Côte d'Opale

Organisée par l'ULCO en partenariat avec Entreprendre Ensemble Dunkerque (EEDK), la première soirée de l'emploi « les grands projets du territoire : nouvelles implantations et perspectives d'emplois » s'est tenue le 22 février 2024. Poursuivant une relation déjà établie avec l'université au travers de rencontres et échanges au cours des précédents mois, EMD a participé à ce nouveau temps de rencontre pour partager auprès des étudiants les perspectives d'emplois liées au projet. Les étudiants ont eu l'opportunité d'échanger directement avec les représentants du projet, s'inscrivant dans la dynamique de décarbonation du territoire.

Poursuite du dialogue avec les pêcheurs professionnels

Comme les années précédentes, le dialogue et la concertation se sont poursuivis avec les pêcheurs professionnels locaux, au travers de la cellule de liaison pêche spécifiquement mise en place pour le projet par EMD et RTE depuis 2019.

Pour rappel, cette instance réunit les comités des pêches professionnelles et des élevages marins du département du Nord et de la région des Hauts-de-France, des pêcheurs professionnels locaux, des mytiliculteurs, les services de l'État locaux, la Communauté Urbaine de Dunkerque et les maîtres d'ouvrage EMD et RTE. Elle permet de partager les enjeux relatifs aux activités de pêche dans la zone d'implantation du projet et ses abords, de proposer collectivement des dispositifs et des règles favorisant une cohabitation des activités et des usages en mer, ou encore de mettre en œuvre et de partager les résultats des études dédiées aux activités de pêche, à la fois sur les aspects environnementaux et socio-économiques, ainsi que les mesures d'accompagnement notamment prévues dans le cadre de la convention de partenariat nouée par EMD avec les acteurs de la pêche dunkerquoise.

Le comité de liaison pêche s'est réuni le 28 septembre 2023 pour préparer la grande commission nautique et travailler sur des mesures communes qui pourraient être soumises au GALPA.



Le GALPA

Suite à l'appel à candidatures de la Région des Hauts-de-France pour la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) du programme opérationnel du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) 2021-2027, le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO), en lien étroit avec la Communauté Urbaine de Dunkerque, a mobilisé les acteurs du territoire pour proposer la **mise en place d'un Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) "Flandre Maritime"** permettant d'accompagner le développement durable des activités maritimes et de l'économie bleue du territoire au travers différents projets soumis à un comité de sélection. **En tant qu'acteur de l'économie bleue durable, EMD est membre de ce comité.**

Le GALPA Flandre Maritime s'est réuni pour la première fois le 1er février 2024 à Audruicq. Cette rencontre, à laquelle EMD a participé, a ainsi permis de mettre en place le comité et de commencer à étudier les projets ayant fait une demande d'accompagnement auprès du GALPA.

Tourisme et patrimoine : une intensification des échanges

Dans le cadre du projet éolien en mer de Dunkerque, EMD s'est fixé des objectifs liés aux thématiques du tourisme et du patrimoine :

- en matière de **patrimoine**, l'objectif est de préserver la reconnaissance patrimoniale du territoire et de participer à sa valorisation ;
- en matière de **tourisme**, EMD souhaite, à travers son projet de parc éolien en mer, s'inscrire et compléter l'offre de tourisme industriel et maritime locale, préserver la continuité des usages de loisirs et balnéaires, mais aussi participer à la médiation environnementale et valoriser la biodiversité locale ;
- en matière de **culture**, EMD veut œuvrer à créer des passerelles entre les initiatives culturelles du territoire et les thématiques de l'industrie et de la transition énergétique, tout en utilisant et en inventant de nouveaux vecteurs pour faire connaître le projet et ses enjeux.

Afin de partager ces éléments avec les parties prenantes et experts du territoire, le groupe de travail « Tourisme patrimoine et culture » s'est réuni pour la première fois le 18 octobre 2023. Après une présentation des mesures proposées dans l'étude d'impacts et des retours d'expérience des premiers parcs éoliens en mer à l'instar de Saint-Nazaire ou Fécamp, la vingtaine de participants a pu échanger sur les perspectives de travail à venir. Une feuille de route a ainsi été définie afin d'identifier les projets locaux pouvant faire l'objet d'un accompagnement par les maîtres d'ouvrages dans le cadre du projet éolien en mer de Dunkerque.

2. Suite à la nomination de la commission d'enquête : des dispositifs favorisant le porter-à-connaissance

Une fois la commission d'enquête nommée (le 29 janvier 2024) et conformément aux pratiques en vigueur, les maîtres d'ouvrage se sont conformés à une certaine réserve en matière d'information et de concertation et ont donc limité les actions sur le territoire. En revanche, dans la perspective de l'enquête publique et pour assurer la meilleure compréhension possible de ce dispositif et des caractéristiques du projet qui y sont soumis, les maîtres d'ouvrage ont produit un certain nombre de documents informatifs qui ont été diffusés sur le territoire.

Des dispositifs pour présenter le projet

Pour présenter le projet, les maîtres d'ouvrage ont mis en avant un certain nombre de dispositifs déjà présentés dans des cadres plus restreints (la vidéo de présentation du projet avait par exemple déjà été présentée en réunion publique) auxquels ils ont donné une visibilité plus importante.

Une vidéo de présentation du projet

Pour que le grand public puisse se représenter le projet de parc éolien en mer de Dunkerque et son raccordement électrique dans son ensemble en seulement quelques minutes, les maîtres d'ouvrage ont réalisé une vidéo, sous-titrée, du projet par une technique d'animation graphique, aussi appelée « motion design ». D'une durée de 4 minutes et 23 secondes, ce format court permet d'exposer les informations clés du projet mais aussi de présenter par l'image des informations techniques.



Si cette vidéo a été diffusée pour la première fois au cours de la réunion publique du 16 juin 2023, elle a ensuite été publiée sur la chaîne YouTube EDF Renewables (consultable au lien suivant : [Parc éolien en mer de Dunkerque : présentation du projet](#) - YouTube).

La vidéo démarre par une présentation générale du projet pour se découper ensuite en plusieurs sous-parties thématiques :

- Le projet éolien en mer de Dunkerque.
- Mais pourquoi Dunkerque ?
- Comment ça marche ?
- Qui porte ce projet ?
- En quoi ce projet est-il important ?
- Un grand projet de territoire.
- Combien de temps pour développer et construire ce projet éolien en mer ?
- L'innovation au service de la performance.
- Un projet construit en concertation avec le territoire.

Le découpage de cette vidéo en 9 parties distinctes, pouvant être visionnées de manière indépendante, a permis aux maîtres d'ouvrage de produire des capsules vidéos d'une trentaine de secondes pour présenter des informations sur des thématiques ciblées, comme par exemple la localisation du projet. Ces petites capsules ont notamment été partagées sur le compte LinkedIn d'EDF Renewables.



Pour favoriser sa compréhension, les sous-titres de la vidéo ont également été traduits en anglais et en flamand.

Un essentiel du projet

Pour présenter les points clés du projet de manière synthétique, les maîtres d'ouvrage ont publié sur la plateforme participative un livret intitulé « L'essentiel du projet éolien en mer de Dunkerque ». Ce document est structuré autour de 7 questions clés pour comprendre le projet :

- Pourquoi ?
- Quoi ?
- Qui ?
- Où ?
- Comment ?

- Quand ?
- Combien ?

Illustré à partir de nombreuses cartes, schémas et infographies, ce document vise à présenter les informations clés à retenir sur le projet, qui peuvent ensuite être approfondies en suivant les QR codes présents sur le document qui renvoient vers des informations plus détaillées.



Ce document est consultable sur les sites internet des maîtres d'ouvrage EMD et RTE, et sur la plateforme participative du projet au lien suivant : <https://participer.eolien-en-mer-dunkerque.fr/blog/1767/lessentiel-du-projet-eolien-en-mer-de-dunkerque>.

Un dispositif pour présenter l'étude d'impact : la synthèse illustrée

Pour favoriser la compréhension de l'étude d'impact, document présenté au public dans le cadre de l'enquête publique, les maîtres d'ouvrage ont partagé en avril 2024 une synthèse illustrée de l'étude d'impact environnementale du projet, permettant à tout un chacun d'avoir une approche simplifiée de ce document réglementaire.



Dix fiches reprenant les grands volets de l'étude d'impact sur l'état initial, les impacts et les mesures du projet sur le milieu terrestre et le milieu marin en phase travaux et en phase exploitation sont ainsi à disposition du grand public :

- Etat initial – milieu terrestre ;

- Etat initial – milieu maritime ;
- Impacts en phase travaux – milieu terrestre ;
- Mesures en phase travaux – milieu terrestre ;
- Impacts en phase travaux – milieu maritime ;
- Mesures en phase travaux – milieu maritime ;
- Impacts en phase d'exploitation – milieu terrestre ;
- Mesures en phase d'exploitation – milieu terrestre ;
- Impacts en phase d'exploitation – milieu maritime ;
- Mesures en phase d'exploitation – milieu maritime.

Ces dernières sont consultables sur les sites internet des maîtres d'ouvrage EMD et RTE, ainsi que sur la plateforme participative du projet au lien suivant : <https://participer.eolien-en-mer-dunkerque.fr/blog/2417/synthese-en-image-de-letude-dimpact-environnemental-du-projet?rel=1369>

Des dispositifs pour présenter l'enquête publique

Le guide de l'enquête publique

Comme indiqué en préambule de ce présent bilan, l'enquête publique unique dans le cadre du projet éolien en mer au large de Dunkerque s'est tenue du 8 avril au 1er juin 2024. Pour accompagner les habitants du territoire dans cette procédure réglementaire et favoriser leur compréhension de cette nouvelle phase du projet, un guide de l'enquête publique a été produit par les maîtres d'ouvrage. Disponible sur les sites internet EMD et RTE, sur la plateforme participative mais également dans les mairies des communes d'accueil de l'enquête publique, ce nouveau document avait vocation à donner l'ensemble des informations nécessaires au grand public pour pouvoir prendre part à l'enquête publique, au travers de grandes questions :

- Quel est le projet soumis à l'enquête publique ?
- Quels sont les objectifs de l'enquête publique ?
- Quels dispositifs d'information et de participation pour l'enquête publique ?
- Quelle composition du dossier d'enquête ?

Les différents moyens de participation ainsi que la liste des permanences des commissaires enquêteurs sur le territoire étaient également détaillés.

QUEL EST LE PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique est localisé dans le département du Nord (59), sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Il permettra de produire 2,3 TWh d'électricité par an, soit la consommation électrique de près d'un million de personnes.

Les chiffres clés du projet

- 45 éoliennes
- 1,6 km de câble
- 100 MW
- 10 ans

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique est une procédure réglementaire prévue par le Code de l'Environnement, qui contribue à une étape importante dans l'élaboration des demandes d'autorisation du projet. À l'issue d'un long processus consultatif en de concertation, l'enquête publique permet de présenter un projet candidat avec un dossier complet comprenant notamment l'étude d'impact environnementale. Le public peut à cette occasion formuler des observations et des avis auprès d'une commission d'enquête indépendante.

Pour déposer une observation en français, en anglais ou en flamand, vous pouvez :

- Adresser un courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur, Communauté Urbaine de Dunkerque, Charles VALENTIN - BP 6337 - 59108 DUNKERQUE CEDEX 10
- Consulter vos observations et avis dans les registres papiers en mairie ou sur le registre dématérialisé : <https://participer.eolien-en-mer-dunkerque.fr/observa>
- Envoyer un courrier électronique en mer : dunkerque@participer.eolien-en-mer-dunkerque.fr
- Participer aux permanences de la commission d'enquête publique, après Charles VALENTIN - BP 6337 - 59108 DUNKERQUE CEDEX 10

QUELS DISPOSITIFS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION POUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Pendant toute la durée de l'enquête publique, vous pouvez vous informer en consultant le dossier :

Dans sa version numérique :

- À l'adresse de la ville de Dunkerque (Département de l'enquête publique) et dans les mairies de Oye-Plage et de Bray-Dunes
- Dans l'ensemble des mairies des autres communes d'accueil de l'enquête publique : Bergues, Coyucq, Fort-Mardyck, Ghyselles-Les-Nobles, Grand-Synth, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Laffranchais, Loon-Plage, Marquette-Saint-Hilaire-Mes-Bois, Dunkerque

Sur le site internet de l'enquête publique : <https://participer.eolien-en-mer-dunkerque.fr/observa>

Dans les mairies des communes d'accueil de l'enquête publique où un support informatique sera disponible

Quelle composition du dossier d'enquête ?

- Les demandes d'autorisations cibles préalablement,
- L'étude d'impact du projet et son résumé non technique,
- Les évaluations des incidences Natura 2000 de l'EMD et du RTE,
- Les avis des différentes entités, et les réponses apportées par EMD et RTE,
- Le bilan de la concertation

LES PERMANENCES DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

Vous souhaitez rencontrer le commissaire d'enquête ? 33 permanences sont organisées sur le territoire.

Mairie de Bergues
Place de la République
• Jeudi 18 avril 2024 / 13h00-19h00

Mairie de Bray-Dunes
Place des 2 Fusils
• Mercredi 18 mai 2024 / 09h30-12h00
• Mercredi 19 mai 2024 / 09h30-12h00

Mairie de Coyucq
Samedi 20 avril 2024 / 09h00-19h45

Mairie de Dunkerque
Place Charles Valentin
• Lundi 8 avril 2024 / 09h30-19h00
• Mercredi 17 avril 2024 / 09h30-19h00
• Jeudi 22 avril 2024 / 13h00 - 21h00
• Samedi 27 avril 2024 / 09h30-12h30
• Samedi 28 mai 2024 / 09h30-19h00
• Samedi 18 mai 2024 / 12h00-17h00
• Samedi 18 mai 2024 / 09h30-12h30

Mairie de Fort-Mardyck
Place Adolphe Marchois
• Mercredi 10 avril 2024 / 09h30-12h00
• Jeudi 16 mai 2024 / 13h00-17h30

Mairie de Ghyselles-Les-Nobles
105 bis rue Nationale
• Lundi 15 avril 2024 / 09h30-12h00
• Mardi 14 mai 2024 / 09h30-12h00

Mairie de Grand-Synth
Faisson François-Michel
• Samedi 13 avril 2024 / 09h30-12h00
• Samedi 8 mai 2024 / 13h00-17h30

Mairie de Grand-Fort-Philippe
Boulevard Jean-Marthe
• Vendredi 12 avril 2024 / 09h30-12h00
• Lundi 13 mai 2024 / 13h00-17h00

Mairie de Gravelines
Terrace Olympe
• Vendredi 26 avril 2024 / 09h30-12h00
• Samedi 4 mai 2024 / 09h30-12h00
• Samedi 18 mai 2024 / 09h30-12h00

Mairie de Leffrincheux
232 rue Roger Decamps
• Jeudi 18 avril 2024 / 13h00-17h30
• Samedi 18 mai 2024 / 09h30-12h00

Mairie de Loon-Plage
27 place de la République
• Jeudi 18 avril 2024 / 09h30-12h00
• Mardi 14 mai 2024 / 13h00-19h00

Mairie de Marquette
Place du Village
• Vendredi 19 avril 2024 / 13h00-17h30
• Lundi 15 mai 2024 / 09h30-12h00

Mairie d'Oye-Plage
87 place de l'Église communale
• Mardi 9 avril 2024 / 09h45-12h00
• Lundi 8 mai 2024 / 13h45-17h00

Mairie de Saint-Pol-sur-Mer
256 rue de la République
• Mercredi 17 avril 2024 / 13h00-17h30
• Jeudi 2 mai 2024 / 09h30-12h00

Mairie d'Yseux
Place de Coyucq
• Mardi 7 mai 2024 / 09h30-12h00

Mairie de Zuydcoote
70 rue du Général de Gaulle
• Lundi 22 avril 2024 / 09h30 - 12h00
• Mercredi 15 mai 2024 / 13h00 - 17h30

La newsletter

La sixième newsletter, partagée en mars 2024, visait à présenter l'enquête publique et favoriser le porter à connaissance autour de cette nouvelle étape réglementaire du projet.

Les lecteurs ont ainsi pu s'informer au travers d'un éditorial sur la conduite de l'enquête publique avec ses dates, les moyens de contribution ou encore les suites à l'issue de cette procédure. Une carte présentant le périmètre de l'enquête publique a également été partagée, ainsi qu'un lien vers un article de la plateforme participative présentant en détail les objectifs de l'enquête publique, son périmètre, les dispositifs d'information et de participation, la composition du dossier d'enquête ainsi que les dates des différentes permanences organisées par la commission d'enquête.

La 6^{ème} newsletter du projet est consultable sur les sites internet des maîtres d'ouvrage EMD et RTE.



Après un long processus d'études environnementales et de concertation, le projet de parc éolien en mer de Dunkerque et son raccordement électrique va faire l'objet d'une **enquête publique du 8 avril au 18 mai 2024 sur 13 communes du territoire concernées.**

L'enquête publique est une procédure réglementaire dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation du projet, permettant d'assurer l'information et la participation du public. Elle sera conduite par une commission d'enquête composée de 3 commissaires enquêteurs. Neutres et indépendants, ils seront garants du bon déroulement de l'enquête.

Un dossier complet, comprenant notamment l'étude d'impact environnementale du projet, pourra être consulté librement.

3. L'articulation des dispositifs de concertation du public avec l'Instance de concertation et de suivi (ICS) et ses GT, pilotés par l'État

Co-présidée par le sous-préfet de Dunkerque et le préfet maritime de la Manche Mer du Nord, l'Instance de Concertation et de Suivi (ICS) est un des dispositifs d'accompagnement du projet éolien en mer mis en place par l'État. Cette instance, qui se réunit en format plénière au moins une fois par an, constitue un lieu de dialogue et de réflexion entre les parties prenantes et experts du territoire (services de l'Etat, collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, usagers de la mer, associations locales, représentants belges, etc.) sur le projet et ses enjeux.

L'ICS est structurée autour de 4 groupes de travail (GT) dédiés aux thématiques suivantes :

- **environnement**, GT piloté par la DDTM du Nord ;
- **emploi et économie**, GT piloté par la DREETS Hauts-de-France ;
- **patrimoine culturel et tourisme**, GT piloté par la DRAC Hauts-de-France ;
- **usages et sécurité maritime**, GT piloté par la Préfecture Maritime de la Manche Mer du Nord et la DDTM du Nord.

Pour donner suite à sa mise en place, l'ICS s'est réunie en format plénière une première fois en avril 2021. Cette première plénière a permis de présenter l'Instance, ses objectifs, son fonctionnement, les GT qui la composent et les pilotes désignés pour chacun.

Une deuxième plénière s'est réunie le 21 septembre 2022 afin de présenter le processus d'autorisations administratives et rendre-compte des différents dispositifs de concertation organisés. Cette réunion a également été l'occasion de présenter les travaux des deux groupes de travail qui s'étaient déjà réunis : le GT Environnement en juillet 2021 et le GT Usages et sécurité maritime en novembre 2021.

Le 7 novembre 2023, l'ICS s'est de nouveau réunie pour sa troisième séance plénière depuis sa mise en place. Ce nouveau rendez-vous a permis aux maîtres d'ouvrage de rappeler les principales caractéristiques du projet et son état d'avancement, de restituer la démarche de préparation des

des dossiers de demande d'autorisation du projet et enfin de présenter les différentes actions de concertation menées sur le territoire depuis le 4^{ème} trimestre 2022. Les garants de la concertation nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), Mme Claude Brévan et M. Jacques Roudier, sont également intervenus pour présenter le bilan global de la concertation continue post débat public, rappelant la tonalité de la concertation, les débats sur les aspects environnementaux mais également les opinions du public sur le projet. La préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord a enfin présenté le calendrier de la commission nautique locale et de la grande commission nautique avant de réaliser une synthèse des recommandations des commissions nautiques organisées dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation. L'ensemble des présentations est disponible sur le site internet de la préfecture de Lille (<https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Air-climat-energie/Les-energies-renouvelables/L-energie-eolienne/Eolien-en-mer>) et sur la plateforme participative du projet (<https://participer.eolien-en-mer-dunkerque.fr/blog/2101/instance-de-concertation-et-de-suivi-ics-3eme-pleniere>).

Enfin, cette réunion a également permis aux pilotes des GT « Economie et Emploi » et « Patrimoine culturel et tourisme » de présenter les travaux menés au sein de leurs groupes de travail respectifs.

PARTIE 3

LES PERSPECTIVES POUR DEMAIN

A l'issue de l'enquête publique et au regard de l'ensemble des contributions, la commission d'enquête produira un rapport et des conclusions dans lesquelles elle donnera un avis motivé sur le projet. Ce document sera ensuite transmis aux autorités compétentes qui feront le choix d'autoriser ou non le projet. Si le projet est autorisé, le dispositif d'information et de concertation se poursuivra.

Ainsi, les maîtres d'ouvrage se tiennent prêts à avancer avec le territoire dans un esprit de transparence et de dialogue et ce, notamment dans la définition des caractéristiques du projet. L'Observatoire environnement, porté par EMD et qui avait été mis en suspens pendant cette phase d'instruction et d'enquête publique environnementale, pourra de nouveau être réuni pour accompagner les phases à venir.

De plus, certaines thématiques, comme celles du tourisme et du développement économique, vont se poursuivre avec l'identification de démarches dans lesquelles le projet éolien en mer pourra venir s'inscrire ou encore la recherche de partenariats.

Enfin, l'ensemble des dispositifs continus tels que la plateforme participative continueront d'être alimentés pour maintenir le lien instauré avec le territoire.

Eoliennes en Mer de Dunkerque
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

RTE Hauts de France
Service Concertation Environnement Tiers
62 rue Louis Delos
59700 Marcq-en-Barœul

